

Le Président directeur général

Décision n°2025/ 84 /PDG
Portant délégation de signature

Le président-directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 27 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Nouvelle Aquitaine**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Valérie LAPLACE	Directrice régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles - Signer les notifications de refus ou d'accord pour le renouvellement d'un contrat - Signer les notifications d'accord pour le renouvellement de la période d'essai - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Laurent VIGNAUD	Directeur régional adjoint	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles - Signer les notifications de refus ou d'accord pour le renouvellement d'un contrat - Signer les notifications d'accord pour le renouvellement de la période d'essai - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette
Véronique GELIS	Cheffe du service des Affaires Générales et Informatique (SAGI)	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait
Michelle SAVIGNY	Cheffe de service adjointe des Affaires Générales et informatique (SAGI)	<p><i>En cas d'empêchement de la Cheffe de service et dans son domaine de compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait
Céline GRANET	Cheffe du service Agriculture et Développement Rural (SADR)	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits d'intervention domaine DDRP <ul style="list-style-type: none"> * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette - Au titre des crédits d'intervention domaine DIREEPS : <ul style="list-style-type: none"> * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette
Sophie MALEVILLE	Cheffe de service adjointe du service Agriculture et Développement Rural (SADR)	<p><i>En cas d'empêchement de la Cheffe de service et dans son domaine de compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits d'intervention domaine DDRP : <ul style="list-style-type: none"> * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette - Au titre des crédits d'intervention domaine DIREEPS : <ul style="list-style-type: none"> * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Philippe BOISSON	Chargé de missions / Dispositifs Handicap, Service civique et VAE	<i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :</i> - Au titre des crédits d'intervention domaine DIREEPS : * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette
Sylvie LELANDAIS	Cheffe du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales (SEEPS)	<i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale et du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétences :</i> - Au titre des crédits d'intervention domaine DIREEPS : * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette
Vincent GOUNON	Chef de service adjoint du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales (SEEPS)	<i>En cas d'empêchement du Chef de service et dans leur domaine de compétences :</i> - Au titre des crédits d'intervention : * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette
Damien TURCHI	Chef de service adjoint du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales (SEEPS)	<i>En cas d'empêchement du Chef de service et dans leur domaine de compétences :</i> - Au titre des crédits d'intervention : * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Nouvelle Aquitaine**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Valérie LAPLACE	Directrice régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Viser les rapports d'audits et les levées des recommandations en lien avec les audits annuels et thématiques de la délégation de l'organisme payeur aux autorités de gestion régionales du FEDAER HSIGC - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence, les modalités de temps de travail hebdomadaire et les demandes de formation - Signer les décisions annuelles attributives de jours de télétravail (fixe ou flottant) et le cas échéant, les décisions modificatives - Valider les demandes de jours de télétravail flottant dans le SIRH - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire - Signer les ordres de mission - Signer les comptes-rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) ou d'autorité hiérarchique (N+2), les propositions de promotion et d'avancement, les notifications de primes et les notifications de groupe RIFSEEP et PFR - Signer les décisions de nomination dans le cadre d'une prise de poste validée par la DRH ou la DG - Signer les déclarations d'accident du travail, de service et de trajet en tant qu'autorité hiérarchique

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Laurent VIGNAUD	Directeur régional adjoint	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Viser les rapports d'audits et les levées des recommandations en lien avec les audits annuels et thématiques de la délégation de l'organisme payeur aux autorités de gestion régionales du FEDAER HSIIGC - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence, les modalités de temps de travail hebdomadaire et les demandes de formation - Signer les décisions annuelles attributives de jours de télétravail (fixe ou flottant) et le cas échéant, les décisions modificatives - Valider les demandes de jours de télétravail flottant dans le SIRH - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire - Signer les ordres de mission - Signer les comptes-rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) ou d'autorité hiérarchique (N+2), les propositions de promotion et d'avancement, les notifications de primes et les notifications de groupe RIFSEEP et PFR - Signer les décisions de nomination dans le cadre d'une prise de poste validée par la DRH ou la DG - Signer les déclarations d'accident du travail, de service et de trajet en tant qu'autorité hiérarchique
Véronique GELIS	Cheffe du service des Affaires Générales et Informatique (SAGI)	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale et du Directeur régional adjoint et dans leur domaine de compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire <p><i>Dans leur domaine de compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence, les modalités de temps de travail hebdomadaire et les demandes de formation - Valider les demandes de jours de télétravail flottant dans le SIRH - Signer les ordres de mission - Signer les comptes-rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) ou d'autorité hiérarchique (N+2)
Céline GRANET	Cheffe du service Agriculture et Développement Rural (SADR)	
Sylvie LELANDAIS	Cheffe du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales (SEEPS)	
Philippe BOISSON	Chargé de missions / Dispositifs Handicap, Service civique et VAE	
Jean Louis MAYONNADE	Chef de service Contrôles	
Emmanuel POUPIN	Chef de service adjoint du service Affaires Générales et Informatique (SAGI)	
Michelle SAVIGNY	Cheffe de service adjointe des Affaires Générales et Informatique (SAGI)	
Sophie MALEVILLE	Cheffe de service adjointe du service Agriculture et Développement Rural (SADR)	
Damien TURCHI	Chef de service adjoint du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales (SEEPS)	
Vincent GOUNON	Chef de service adjoint du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales (SEEPS)	
Camille CHEVALIER	Cheffe de service adjointe du service Contrôles	
Jérôme PITEUX	Chef de service adjointe du service Contrôles	
Coraline MESTIVIER	Cheffe de service adjointe du service Contrôles	
Emmanuelle ARNAUD	Cheffe de service adjointe du service Contrôles	

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Anne-Laure GASSER	Cheffe de secteur Paiement (SADR)	<i>Dans leur domaine et leur(s) site(s) de compétences :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence, les modalités de temps de travail hebdomadaire et les demandes de formation - Valider les demandes de jours de télétravail flottant dans le SIRH - Signer les ordres de mission - Signer les comptes-rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1)
Nadège ROUGER	Cheffe de secteur Contrôles/Instruction Aides Investissements (SADR)	
Philippe CHABRAND	Chef de secteur Culture et Ecologie (SEEPS)	
Isabelle DEGOT	Cheffe de secteur transverse (SEEPS)	
Nathalie MAGNIER	Cheffe de secteur Service civique et frais de jury (SEEPS)	
Isabelle MENARD	Cheffe de secteur VAE (SEEPS)	
Alexandra RENAULT	Cheffe de secteur Santé et Handicap (SEEPS)	
Clarisse TARTARIN	Cheffe de secteur Emploi et Cantines (SEEPS)	
Aurélia ADAMOWSKI	Cheffe de secteur Contrôles	
Xavier BLANCHE	Chef de secteur Contrôles	
Nathalie CAQUINEAU GIRAULT	Cheffe de secteur Contrôles	
Bérénice DANGEON	Cheffe de secteur Contrôles	
Christophe DUBREUIL	Chef de secteur Contrôles	
Sandrine THIBAUD	Cheffe de secteur Contrôles	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Fait à Limoges, le 18 août 2025

Le Président Directeur Général



Sylvain MAESTRACCI

M. Le président-directeur général (original)

Mme Valérie LAPLACE
M. Laurent VIGNAUD
Mme Véronique GELIS
Mme Michèle SAVIGNY
Mme Céline GRANET
Mme Sophie MALEVILLE
M. Philippe BOISSON
Mme Sylvie LELANDAIS
M. Vincent GOUNON
M. Damien TURCHI
M. Jean Louis MAYONNADE
M. Emmanuel POUPIN
Mme Camille CHEVALIER
M. Jérôme PITEUX
Mme Coraline MESTIVIER
Mme Emmanuelle ARNAUD
Mme Anne-Laure GASSER
Mme Nadège ROUGER
M. Philippe CHABRAND
Mme Isabelle DEGOT
Mme Nathalie MAGNIER
Mme Isabelle MENARD
Mme Alexandra RENAULT
Mme Clarisse TARTARIN
Mme Aurélia ADAMOWSKI
M. Xavier BLANCHE
Mme Nathalie CAQUINEAU GIRAULT
Mme Bérénice DANGEON
M. Christophe DUBREUIL
Mme Sandrine THIBAUD

M. l'Agent Comptable
DRH
DFJL